

Aide à la lecture

4 fiches pratiques pour réduire son exposition après un accident industriel



Comment je m'informe ?

Je recherche l'information auprès des **sources officielles** : **radios, sites internet** et **réseaux sociaux** de la préfecture, de la mairie...



Pourquoi ?

Les fiches présentent les **consignes permettant de se protéger en réduisant l'exposition** aux polluants émis par un **accident industriel**.



Pour qui ?

Tout particulier résidant et/ou se déplaçant sur le territoire concerné par l'accident.



Comment ?

J'applique les **premières consignes générales** décrites dans les fiches, **dans l'attente** des consignes spécifiques transmises par les pouvoirs publics. **Pour me protéger :**



J'évite l'action



J'accomplis l'action

Je comprends les mécanismes de contamination des aliments que je mange, de l'eau que je bois et du sol avec lequel je suis en contact.



Où ?

Au niveau du territoire touché par les conséquences de l'accident, nommé ici **zone concernée** et définie par les pouvoirs publics (mairie, préfecture).



Sur quelle durée ?

Ces actions sont des **premières consignes de protection**, qui pourront être également communiquées voire complétées par les pouvoirs publics dans des situations précises.

POUR RÉDUIRE MON EXPOSITION APRÈS UN ACCIDENT INDUSTRIEL

FICHE 1

Puis-je utiliser l'eau pour boire, arroser et me baigner ?

Je fais attention, dans la zone concernée par les conséquences de l'accident, à l'origine de l'eau utilisée pour mes besoins et ceux de mes animaux domestiques.



Après un accident industriel, dans l'attente des consignes spécifiques transmises par les pouvoirs publics, j'applique ces premières consignes pour réduire l'exposition aux polluants pour mes proches et moi-même.

Eau du robinet raccordée au réseau d'eau potable



J'utilise l'eau du robinet pour boire, me laver, arroser mon jardin, remplir ma piscine et abreuver les animaux domestiques **sauf contre-indication** des pouvoirs publics qui surveillent la qualité de l'eau distribuée par le réseau d'eau potable.

Puits privé



J'arrête d'utiliser l'eau souterraine issue d'un puits pour boire, arroser le jardin et abreuver les animaux, car l'eau peut être contaminée.

Récupérateur d'eau pluviale

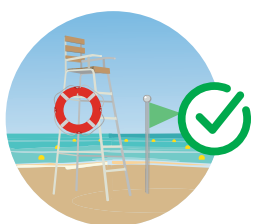


J'arrête d'utiliser dans mon habitation ou mon jardin l'eau de pluie collectée pendant et après l'accident.



Je peux continuer à utiliser l'eau collectée uniquement avant l'accident, protégée et isolée pendant l'accident.

Cours d'eau, plan d'eau et piscine privée



Je me baigne **uniquement** dans les zones **sous surveillance** (rivière, lac et mer) et **autorisées** par les pouvoirs publics.



J'évite la baignade dans une piscine privée non protégée pendant l'accident, car l'eau peut être contaminée par les éventuels dépôts.

J'arrête d'utiliser l'eau issue d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau pour boire, arroser le jardin et abreuver les animaux, car l'eau peut être contaminée.

POUR RÉDUIRE MON EXPOSITION APRÈS UN ACCIDENT INDUSTRIEL

FICHE 2

Quels aliments puis-je consommer ?

Je fais attention, dans la zone concernée par les conséquences de l'accident, à l'origine des aliments que je consomme et que consomment mes animaux domestiques et ceux de la basse-cour.



Après un accident industriel, dans l'attente des consignes spécifiques transmises par les pouvoirs publics, j'applique ces premières consignes pour réduire l'exposition aux polluants pour mes proches et moi-même.

Produits du commerce



Je consomme **les aliments achetés dans le commerce** car leur qualité est surveillée par les pouvoirs publics.

Produits du jardin potager et de la basse-cour



Je consomme **les fruits et légumes** produits et récoltés **avant l'accident et protégés depuis** (dans la cave, le congélateur, etc.).



Après l'accident, j'évite de consommer les produits de mon jardin. Sinon, avant de les manger, je les lave à l'eau potable, les épluche et enlève les feuilles externes (salade, choux, etc.) pour retirer les éventuels dépôts.



Je garde à l'abri les **animaux de la basse-cour** et utilise des mangeoires pour les nourrir (pas de nourriture directement au sol car il peut être contaminé par d'éventuels dépôts).

Produits sauvages ramassés, chassés et pêchés



Je consomme les **champignons, fruits, légumes, aromates, viandes et poissons** récoltés **avant l'accident et protégés depuis** (dans la cave, le congélateur, etc.).



Après l'accident, j'évite de ramasser, chasser et pêcher les produits sauvages puis de les consommer. Sinon, avant de manger les végétaux, je les lave à l'eau potable (champignons, fruits sauvages, etc.) pour retirer les éventuels dépôts.

POUR RÉDUIRE MON EXPOSITION APRÈS UN ACCIDENT INDUSTRIEL

FICHE 3

Quelles limites à mes déplacements ? À la pratique d'activités en extérieur ?

Dehors, dans la zone concernée par les conséquences de l'accident, j'évite les contacts avec le sol et les surfaces qui peuvent être contaminés par d'éventuels dépôts visibles ou non.



Après un accident industriel, dans l'attente des consignes spécifiques transmises par les pouvoirs publics, j'applique ces premières consignes pour réduire l'exposition aux polluants pour mes proches et moi-même.

Déplacements

Je me limite aux **déplacements essentiels** : alimentation, travail, écoles, soins, aidants familiaux, sorties des animaux de compagnie, etc.

Activités à l'extérieur dans les espaces publics et privés



En particulier pour **les enfants**, j'évite tout contact avec **le sol et les surfaces à l'extérieur** (balcon, terrasse) : activités de plein air (aire de jeux, pique-nique, etc.) et activités sportives.

En rentrant chez moi



Je me **déchausse** afin de ne pas ramener les polluants à l'intérieur de mon habitation.



Si je sors mes **animaux domestiques** à l'extérieur, je nettoie avec un chiffon humide leurs pattes en rentrant.



Je me **lave soigneusement** les mains et les zones salies. Je contrôle le lavage soigné des mains des **enfants**.

POUR RÉDUIRE MON EXPOSITION APRÈS UN ACCIDENT INDUSTRIEL

FICHE 4


Puis-je nettoyer mon lieu de vie et mes biens ?

Je nettoie **mes biens, à l'extérieur et à l'intérieur de mon habitation**, dans la zone concernée par les conséquences de l'accident, en raison **du sol et des surfaces qui peuvent être contaminés**.



Après un accident industriel, dans **l'attente des consignes spécifiques transmises par les pouvoirs publics**, j'applique ces premières consignes pour réduire l'exposition aux polluants pour mes proches et moi-même.


Quoi nettoyer ?

 Je nettoie, en priorité et selon mes besoins, **les objets et les surfaces non protégés** pendant l'accident avec lesquels je suis en contact (sol, terrasse, mobilier, véhicule, etc.).



Pour les débris, je ne les ramasse pas. Ils seront collectés par un organisme habilité.

Quand nettoyer ?

 Je nettoie **au fur et à mesure, selon mes besoins**, les surfaces à l'intérieur et à l'extérieur. Je nettoie **d'abord** l'intérieur de mon habitation avant de nettoyer l'extérieur, pour éviter de ramener les polluants de l'extérieur vers l'intérieur lors du nettoyage.

Comment nettoyer ?



Je porte **des gants** pour éviter le contact avec les dépôts qui peuvent être visibles ou non. Si je touche directement des dépôts, je me lave soigneusement les mains et les zones salies.

Je nettoie avec **l'eau du robinet** ou mon produit d'entretien habituel.

J'utilise **un chiffon humide, une serpillère**.



Les **appareils** comme l'aspirateur, le balai, le souffleur ou le nettoyeur haute pression sont **à éviter** car ils remettent les polluants en suspension dans l'air ou les étalent.



Je peux être sollicité par les pouvoirs publics afin d'autoriser des prélèvements de dépôts visibles sur mon mobilier de jardin, mon véhicule. Dans ce cas, le nettoyage est à reporter après le prélèvement.